

Prévention Agent Transmissible Non Conventionnel

La maladie de Creutzfeld-Jakob est incurable, inhumaine pour les personnes atteintes et leurs familles, difficilement diagnostiquée mais fort heureusement très rare. La combinaison de ces éléments induit, même s'il est reconnu indispensable de s'en préserver, une méconnaissance et réduit la priorisation de la prévention, de la rédaction des procédures ou de leur mise à jour. Près de 10 cas par ans sont diagnostiqués par an en Belgique, tous n'auront pas bénéficié d'intervention chirurgicale à risque de transmission. MAIS LORSQU'UN CAS SUSPECT OU AVERE SURVIENT, C'EST TOUJOURS CRITIQUE, NOUS SOMMES RAREMENT PREPARE. Lors d'une table ronde organisée par l'ASTER, nous avons voulu faire le point sur l'état des connaissances, donner des conseils sur la prévention, proposer des pistes d'action lorsque les services de stérilisation sont confrontés à une telle situation et des actions à mener pour éviter des frais importants aux hôpitaux.

Introduction

- le nombre de patient potentiellement contaminé
- le nombre de services concernés par une mise en quarantaine de son matériel réutilisable
- la quantité de matériel d'une discipline chirurgicale concerné par une mise en quarantaine
- l'activité chirurgicale du service concerné par la mise en quarantaine du matériel réutilisable

Objectifs : limiter l'impact sur :

- Liaison au patient
- Traçabilité de tout le matériel réutilisable
- Traitement subit en aval et en amont
- Conservation des données pendant min 30 ans après le décès du patient
- Utiliser, en routine, un détergent minimum pH10 selon les recommandations du fabricant sur la concentration, la température (sans excéder 55°C) et le temps

Prévention en routine

- requalification trimestrielle des automatemes de lavage (laveurs et ultrasons)
- one shot aléatoires de contrôle de présence de protéines sur l'instrumentation critique
- Contrôle du déroulement correct de chaque cycle de lavage
- Validation en routine de l'efficacité du procédé de retraitement sur les protéines
- Utilisation de méthodes de traitement actives sur les protéines
- Contrôle systématique et minutieux de la propreté des instruments, analyse des tâches résiduelles pour assurer qu'il ne s'agit pas de protéines afin d'adapter le retraitement si nécessaire.
- Placer le matériel utilisé pour une chirurgie à risque de transmission dans un seul laveur; éviter la dispersion des sets d'une même intervention dans plusieurs laveurs
- Eviter les contaminations croisées lors du procédé de lavage et la quantité de matériel impacté lors de contamination probable ou avérée
- Ne pas placer le matériel utilisé pour une chirurgie à risque dans le même laveur que la matériel utilisé pour une autre chirurgie à risque
- une inter à risque de transmission ATNC = un laveur
- une seule inter à risque de transmission ATNC/laveur

L'ASTER rappelle que l'équipe est toujours disponible pour des conseils d'expert, fournir les liens des textes actualisés et mettre en relation les personnes touchées avec les personnes ressources. L'ASTER va envoyer un courrier au CSS pour redemander une révision des recommandations pour la prévention de la transmission des ATNC.

TOUT SEUL ON VA PLUS VITE, MAIS IL NE FAUDRAIT PAS ALLER TROP VITE! ENSEMBLE ON IRA PLUS LOIN.

CONCLUSION

Patient suspect

- Prévenir les personnes concernées qu'un patient suspect est présent dans l'institution, ce même s'il n'est pas envisagé de réaliser des actes invasifs.
 - Infectiologie
 - Medecin/infirmier hygiéniste
 - chef de service des services où sont réalisés des actes invasifs à risque de transmission
 - Pharmacien et infirmier-chef de stérilisation
- Si acte médical invasif à risque nécessaire
 - utilisation de matériel à usage unique
 - Réduire l'utilisation de matériel réutilisable au nombre minimum indispensable
 - Décontamination manuelle du matériel invasif à risque de transmission
 - Détergent inactivant total prior repris dans la liste de l'ANSM - <https://ansm.sante.fr/vos-demarches/industriel/liste-des-produits-inactivants-et-format-de-dossier-pour-la-revendication-de-performances-dinactivation>
 - Utilisation des EPI adaptés
 - Evacuation des eaux usées suivant un circuit de décontamination - gélfication des liquides
 - Rinçage et séchage du matériel
 - Mise en quarantaine du matériel jusqu'à confirmation du statut ATNC du patient

Patient déclaré

- Si acte médical déjà réalisé
 - Garder son calme
 - Prendre le temps d'analyser la situation
 - Réunir les compétences et ressources interne et externe si cela s'avère nécessaire
 - Répondre à ces questions
 - Le patient a-t-il "bénéficié" d'actes à risque de transmission d'ATNC?
 - Quel matériel réutilisable a été utilisé lors de ces soins invasifs à risque?
 - Ce matériel a-t-il été en contact direct avec un autre matériel à risque de transmission?
 - Quels sont les patients qui ont bénéficié de soins invasifs à risque de transmission d'ATNC réalisés avec le même matériel?
 - Actions
 - Selon le principe de précaution, le matériel non à risque et les automatemes de lavage utilisés pour le retraitement du matériel utilisé subiront un processus d'inactivation des prions
 - Selon le principe de précaution, le matériel à risque de transmission ATNC sera décontaminé et placé en quarantaine jusqu'à confirmation ou infirmation du statut ATNC du patient
 - Si patient négatif : remise en circuit du matériel et clôture du dossier
 - Destruction du matériel en quarantaine
 - Si patient positif : Prévenir les patients dont le statut ATNC devient "suspect" afin de prendre les dispositions nécessaires en cas d'actes à risque ATNC indispensables à l'avenir
- Ce sera toujours après le décès du patient
- A-t-il bénéficié de soins invasifs à risque de transmission d'ATNC?
 - non : clôture du dossier
 - oui : identifier le matériel à risque de transmission d'ATNC utilisé pour ses soins invasifs à risque
 - selon le principe de précaution, le matériel sera détruit
 - Identifier tous les patients qui ont bénéficié de soins invasifs à risque de transmission d'ATNC
 - Prévenir les patients dont le statut ATNC devient "suspect" afin de prendre les dispositions nécessaires en cas d'actes à risque ATNC indispensables à l'avenir